



Y A T-IL VICE DE FORME

Par **sacha06**, le **16/03/2009** à **16:49**

Bonjour,

Je prépare mes conclusions contre la CPAM.

1) Sur la notification de suppression I-J la date correspond à un arrêt entérier est-ce que sa pourrai être un motif de vice de forme ?

2) Sur la notification de décision d'expertise médicale Art. 141 Bénéficiaire Mr X mais pas mon nom est-ce qu'il y a vice de forme ?

Vous remerciant à l'avance.